



Gemeng Käerjeng

Séance du conseil communal

du 24 février 2021

Rapport sommaire de la séance du conseil communal du mercredi 24 février 2021.

Présents : Michel Wolter, bourgmestre, Josée-Anne Siebenaler-Thill, Frank Pirrotte et Richard Sturm, échevins ; Yves Cruchten (à partir du point 1.3.), Danielle Schmit, Joseph Hames, Arsène Ruckert, Guy Scholler, Mireille Duprel, Jean-Marie Bruch, Anne Kihn et Monique Thiry-De Bernardi et Patrick Ciuca, conseillers; Jean-Marie Pandolfi, secrétaire communal ff.

Excusés : Nico Funck, conseiller.

Début de la séance à 9h00.

Avant le début de la séance, M Patrick Ciuca (LSAP) est assermenté en tant que nouveau conseiller communal. Il remplace le conseiller démissionnaire, M Jos Thill. Le nouveau conseiller se présente et explique dans quels domaines de la politique communale il souhaite fixer ses principales priorités en tant que conseiller.

Séance publique

1. Politique

1.1. Tableau de préséance.

Approbation unanime suite à l'assermentation de M Patrick Ciuca.

1.2. Communication du collège échevinal.

La liste des entrées et sorties de personnel du second semestre 2020 est présentée aux conseillers communaux.

Bourgmestre Wolter informe le conseil communal que le déplacement prévu dans la ville jumelle de Gaflenz devrait désormais avoir lieu début septembre 2021. Cependant, une planification plus précise n'est pas possible tant que les restrictions liées à la pandémie au moment du déplacement ne sont pas connues.

Mairie :
24, rue de l'Eau
L - 4920 Bascharage

Adresse postale :
B.P. 50
L - 4901 Bascharage

L'échevin Frank Pirrotte informe le conseil communal de la clôture imminente du dossier concernant la distribution des dons aux victimes de la tornade de 2019. Suite au paiement de la dernière tranche au cours du mois à venir, au total plus de 1 020 000 € de dons auront été distribués.

L'échevine Josée-Anne Siebenaler-Thill décrit brièvement la campagne prévue dans le cadre du projet «Affichons l'égalité». Lors de cette campagne, un total de 30 rues portant le nom d'hommes se verront attribuer une deuxième plaque signalétique pour honorer des femmes méritantes.

Bourgmestre Wolter explique les détails d'un conflit entre la Commune et le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse. Le ministère s'était engagé par circulaire adressée aux communes, à couvrir les coûts supplémentaires encourus pour le transport scolaire supplémentaire en raison de la pandémie. À présent, l'argumentation est différente. Les interprétations divergentes à cet égard pourraient éventuellement conduire la Commune à devoir demander une action en justice.

1.3. Prise de position quant au projet du 30 septembre 2020 du plan national de lutte contre le bruit.

M Jeff Künsch, chef du Service écologique, présente la prise de position du collègue échevinal. De manière générale, l'avant-projet est soutenu. En même temps, la Commune demande aux autorités de l'État d'entamer les travaux nécessaires pour le contournement de Bascharage dans les meilleurs délais et d'analyser les propositions des communes de Käerjeng et Pétange concernant le réaménagement du croisement de la rue de la Reconnaissance nationale avec la rue des Ateliers et la rue Jules Hemmer. La Commune demande également que le tracé de la ligne 6f sur le territoire de la commune de Käerjeng puisse jouir des mêmes mesures de réduction du bruit que la traversée de Pétange, et d'inviter la Société nationale des chemins de fer luxembourgeois, de généraliser la stratégie d'adaptation technique apportée aux roues et aux rails des trains afin de réduire les bruits d'émission sur l'intégralité du réseau ferroviaire. Enfin, elle demande aux autorités de mettre à jour les cartes de bruits et des sites exposés à l'évolution depuis l'année 2016.

Approbaton unanime.

2. Aménagement communal et développement urbain

2.1. Avenant à la convention d'exécution PAP Maeschbommert à Fingig.

La convention existante est complétée en ce sens que les maisons déjà achevées peuvent désormais être occupées par les propriétaires, sans toutefois libérer les promoteurs de leur obligation de mener à bien le projet d'aménagement conformément aux règles.

Approbaton unanime.

3. Conventions

3.1. Convention relative à l'installation de caméras dans les halls sportifs et sur les terrains de football.

La Commune signe une convention avec RTL aux fins de « streaming » des championnats nationaux de handball, football et basketball.

Approbaton unanime.

3.2. Convention relative à la réalisation d'une liaison haute tension entre Sanem et Lamadelaine.

La Commune signe une convention avec CREOS concernant l'installation souterraine d'une liaison haute tension supplémentaire entre Sanem et Lamadelaine.

Approbaton unanime.

3.3. Convention Club Senior Prënzebiërg pour l'année 2021.

La Commune signe la convention annuelle entre l'État, le Club Senior Prënzebiërg et les communes de Käerjeng, Differdange, Pétange et Sanem.

Approbation unanime.

4. Finances communales

4.1. Titres de recette.

Les titres de recette à approuver concernent tous la vente de véhicules automoteurs de la flotte communale.

Approbation unanime.

5. Règlements communaux

5.1. Règlement-tarif – Repas sur roues – Adaptation du prix en 2021.

L'établissement public SERVIOR augmentera le prix des repas sur roues de 10,65 € à 10,79 € à partir du 1^{er} mars 2021. Vu que la Commune refacture le service proposé aux clients, le tarif sera ajusté en conséquence. Les frais de transport sont toujours à charge de la Commune.

Approbation unanime.

6. Patrimoine communal

6.1. Aménagements de logements pour jeunes adultes – Avenant à la convention avec le ministère du Logement – Villa Bofferding.

La convention règle les obligations des signataires et accorde à la Commune une participation de l'État à 75%, avec un maximum de 1 140 000 €.

Approbation unanime.

6.2. Accord de collaboration avec Wunnengshëllef a.s.b.l.

La Commune signe un accord de collaboration avec Wunnengshëllef a.s.b.l. pour une durée minimale de 20 ans.

Approbation unanime.

6.3. Contrat de bail – Wunnengshëllef a.s.b.l.

L'association Wunnengshëllef a.s.b.l. louera la Villa Bofferding à partir du 1^{er} mars 2021. Le loyer mensuel fixé est de 2 400 €.

Approbation unanime.

6.4. Contrat de bail – 1, rue de la Poste, Bascharage.

Le contrat de bail de l'appartement de l'immeuble 1, rue de la Poste sera résilié le 30 septembre 2021. En contrepartie, les locataires bénéficieront d'une réduction du loyer mensuel à partir du 1^{er} décembre 2020.

Approbation unanime.

6.5. Contrat de bail – 18, rue de l'Eau à Bascharage.

Mme Arlette Bemtgen-Mathias loue le terrain communal en face de sa maison, rue de l'Eau. Le loyer annuel est de 23,85 €.

Approbation unanime.

6.6. Contrat de bail – Rue de Bascharage à Clemency.

Monsieur et Madame Galetto-Dentzer louent un terrain communal dans la rue de Bascharage à Clemency. Le loyer annuel est de 11,85 €.

Approbation unanime.

6.7. Acte notarié – Échange de terrains à Bascharage au lieu-dit « Bascharage ».

La Commune échange avec les consorts Lacour deux terrains de 1,73 are chacun.

Approbation unanime.

6.8. Acte notarié – Vente de terrains à Bascharage au lieu-dit « rue de la Résistance ».

La société C&T Pro Concept S.à r.l. acquiert trois parcelles d'une superficie totale de 0,95 are auprès de la Commune pour un prix de 28 000 €.

Approbation unanime.

6.9. Acte notarié – Vente de terrains à Clemency au lieu-dit « Am Bongert ».

La société FMC Promotions S.à r.l. acquiert deux parcelles d'une superficie totale de 0,90 are auprès de la Commune pour un prix de 27 000 €.

6.10. Acte notarié – Cession gratuite à Hautcharage au lieu-dit « rue Roger Frisch».

Madame Marie-Jeanne Bachhausen-Conrardy cède une parcelle de 0,16 are (trottoir) à la Commune.

Approbation unanime.

6.11. Acte notarié – Acquisition parcelles boisées à Linger et Fingig.

La Commune acquiert auprès du Kierchefong 32,40 ares de bois « Um Widem » à Fingig et 1 hectare 11 ares de pâture « Um Hierschbiereg » à Linger pour un prix total de 26 370 €.

Approbation unanime.

7. Règlements de la circulation

7.1. Règlements temporaires de la circulation, édictés par le conseil communal.

Approbation unanime d'un règlement temporaire édicté par le conseil communal.

7.2. Règlements temporaires de la circulation, édictés par le collège des bourgmestre et échevins – Confirmation.

Approbation unanime de quatre règlements temporaires édictés par le collège échevinal et confirmés par le conseil communal.

8. Personnel communal

8.1. Création d'un poste de fonctionnaire du groupe de traitement B1, sous-groupe administratif, pour les besoins du service financier.

Approbation unanime.

9. Associations

9.1. Sustained.lu – Prise de connaissance des statuts.

9.2. Z Art – Prise de connaissance des statuts.

9.3. Mayors for peace – Adhésion.

Approbation unanime.

10. Divers

11. Questions et réponses

Séance à huis clos :

12. Personnel communal

12.1. Nomination définitive d'un fonctionnaire communal.

12.2. Démission d'un fonctionnaire communal.

12.3. Démission d'un fonctionnaire communal.

Fin de la séance : 11h20.